

Peine capitale

[Français]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. J.-J. Blais (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, si les questions n^{os} 3240 et 3785 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, ces documents seraient déposés immédiatement.

[Texte]

LES VOYAGES DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE SA FAMILLE DANS DES AVIONS DE L'ÉTATQuestion n^o 3240—**M. Cossitt**:

1. a) Combien de fois le ministre de l'Agriculture a-t-il emmené son épouse ou des membres de sa famille dans des avions de l'État, b) quand, c) vers quelles destinations, d) dans quel but?

2. A combien estime-t-on la réparation de l'avion de l'État qui est sorti de la piste en dérapant avec, à son bord, le ministre, son épouse et ses trois enfants à titre de passagers privés, a) quels étaient l'itinéraire complet et la durée de ce voyage, b) quel en était le coût total, y compris le coût horaire de vol et d'attente au sol, c) combien de carburant a-t-on consommé et pour quel prix?

3. Quelle est la nature des transactions effectuées par le ministre au nom du gouvernement au cours du voyage où s'est produit cet accident?

4. Le ministre paiera-t-il au gouvernement le coût de transport de sa famille sur un avion gouvernemental et pourquoi ne pouvait-il pas emprunter une ligne aérienne commerciale?

(Le document est déposé.)

ENVIRONNEMENT—LES CONSEILLERSQuestion n^o 3785—**M. Crouse**:

1. Combien de conseillers le ministère de l'Environnement a-t-il engagés, au cours des deux dernières années, dans les Directions générales suivantes: a) Politique, planification et évaluation, b) Liaison et coordination, c) Informatique et statistique appliquée, d) Finances et installations, e) Personnel, f) Services d'information, g) Pêches internationales et mer, h) Opérations, i) Recherche et développement, j) Lutte contre la pollution atmosphérique, k) Lutte contre la pollution des eaux, l) Conservation de l'environnement, m) Élaboration de la politique et des programmes, n) Eaux intérieures, o) Terres, p) Service canadien des forêts, q) Service canadien de la faune?

2. Quel est le nom et le traitement de chacun?

3. Quelle a été la durée de leur emploi?

4. A-t-on lancé un appel d'offres avant de les engager?

(Le document est déposé.)

[Traduction]

M. l'Orateur: Les autres questions resteront-elles au Feuilleton?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL**MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT LES SANCTIONS PÉNALES POUR LE MEURTRE ET CERTAINES AUTRES INFRACTIONS GRAVES**

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 10 mai, de la motion de M. Allmand: Que le bill C-84, tendant à modifier le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Mme Simma Holt (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, j'espère qu'il me reste quelques minutes pour

[M. Sharp.]

finir mes observations. Hier soir, j'ai soutenu que les priorités de la justice doivent viser les citoyens respectueux des lois. J'ai cité des cas où le meurtre a causé des dommages irréparables à certaines victimes et à leur famille. Aujourd'hui, le député de Saint-Jacques (M. Guilbault) m'a interpellée en guise de salutation par ces mots: «J'ai entendu dire que votre discours a ému tout le monde aux larmes». Si c'est vrai, et je n'ai aucune raison de douter du jugement du député, je n'ai pas perdu mon temps. Parce que à la fin, quelques personnes ont commencé à verser des pleurs pour les victimes du meurtre. Jusqu'ici, on semble avoir réservé tout l'intérêt et la pitié pour les meurtriers qui agissent sans motif et on se désintéresse des victimes.

● (1510)

Je voudrais maintenant passer à la dernière partie de mon exposé. Je reviens à l'argument invoqué constamment par ceux qui sont partisans de l'abolition, soit que la peine capitale a un effet abrutissant sur la société. J'ai bonne raison de croire que le contraire est vrai. Le fait d'avoir négligé d'imposer nos lois a créé une société abrutie et en colère. La violence dans la rue et les lois de la pègre sont craintes encore plus que les lois du Parlement. Ainsi la confiance amoindrie que manifeste la population envers nos lois et le Parlement même a permis aux forces les plus brutales de notre société de s'exercer.

La pègre n'a ni procès, ni tribunal, ni justice, mais les méthodes les plus expéditives et les plus barbares. Si le Canada avait des lois rigoureuses et que nous ne nous laissions pas intimider par le syndrome de 1966 à 1970, à savoir que chacun des droits civils des escrocs et des voyous l'emporte sur ceux de la majorité, nous ne serions pas sur le point de voir la loi de la jungle régner dans nos rues. Il est évident que quand les droits de la minorité, notamment quand il s'agit d'une minorité proscrire, l'emportent sur les droits de la majorité, cette dernière est réduite à l'esclavage.

Tous les partisans de l'abolition que je connais sont disposés à emprisonner les coupables pour une longue période. C'est une mesure excessivement brutale pour le délinquant et ceux qui doivent vivre avec lui en prison. Ce qui m'amène à mon dernier point, au problème qui prime sur la question de la peine de mort—qui marque le terme d'une vie criminelle—c'est-à-dire à celui de la prévention de la criminalité. La prévention de la destruction de l'homme doit commencer à l'aube de la vie de chaque enfant. Elle requiert un appui à l'intention des familles monoparentales, des parents qui sont malades ou incapables de s'occuper vraiment de leurs enfants sans aide. Elle requiert le meilleur service possible et une excellente suppléance parentale pour assurer amour et protection aux enfants non désirés et abandonnés dont le nombre croît actuellement dans notre société. Il nous faut découvrir un moyen d'assurer aux enfants le droit fondamental de grandir à l'abri de la colère, de la frustration et de la violence qui germent dans la pauvreté.

Il y en a qui disent qu'il ne devrait pas être question d'argent en matière de vie ou de mort entourant cette question globale de la peine de mort. C'est une opinion valable à mon avis, de même que l'argument voulant que les peines de prison n'auront pour le meurtrier d'autre utilité que de lui permettre de tuer à nouveau ou, sinon, de le détruire complètement en tant qu'être humain en le rendant inapte à réintégrer la société à sa libération plus tard au cours de sa vie. Il s'agit là en soi d'une brutalisation sans borne.